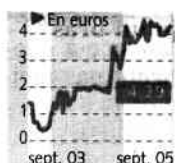


Nos trois valeurs préférées sur le Compartiment Alternext



ADOMOS : VERS UN DEPLOIEMENT PROMETTEUR EN PROVINCE

> Ex-valeur du Marché Libre, ce distributeur d'immobilier d'investissement fondé en 1999 dispose d'une excellente visibilité pour 2005 et 2006, grâce à la bonne orientation du marché de l'immobilier et au

développement de son réseau commercial en Province. Jusqu'à présent concentrée en région parisienne (80 % des ventes en 2004), l'équipe commerciale devrait quadriller tout l'Hexagone d'ici un an pour parvenir à un meilleur équilibre géographique de l'activité. A fin juin, son portefeuille de réservations avait augmenté de 110 %, pour dépasser 700 promesses de vente. En conséquence, Adomos a relevé ses prévisions de 1.000 à au moins 1.200 ventes de logements pour cette année. L'objectif d'ici trois ans est de hisser la barre à 3.000 transactions, ce qui devrait conduire à une augmentation d'au moins 80 % du chiffre d'affaires et du résultat net en 2005, respectivement estimés à 17,5 millions et 2 millions d'euros. Le titre, qui capitalise déjà 18,5 fois les bénéfices estimés, peut être acheté dans une optique spéculative pour jouer le développement de la société, qui jouit en outre d'une situation financière saine. **Notre objectif de cours est fixé à 5,5 euros.**



CBO TERRITORIA : UN PATRIMOINE SOUS-VALORISÉ

> Cette foncière est propriétaire d'un patrimoine immobilier et foncier situé sur l'île de la Réunion et évalué à 3.195 hectares.

Pour le moment, seules 10 % de ses réserves foncières sont exploitées, ce qui témoigne de son potentiel de développement.

Son plan d'investissement prévoit la construction de 2.000 logements et de 40.000 m² de bureaux, pour un montant de 400 millions d'euros, d'ici à 2011.

Le titre est nettement sous-valorisé puisque, sur une base de valeur à la casse de 10 euros le mètre carré, les 220 hectares de terres constructibles valent déjà 22 millions d'euros.

Une partie des 300 hectares restants sera un jour constructible, ce qui augmentera sensiblement la valeur de la société.

Dans cette optique, on peut raisonnablement viser un **premier objectif de cours de 5 euros d'ici dix-huit mois.**



POWEO : LE MODELE DE DEVELOPPEMENT EST PERTINENT

> Auparavant coté sur le Marché Libre, ce fournisseur indépendant d'électricité revend de l'électricité achetée sur le marché à des PME-PMI ou à des artisans-commerçants, en leur proposant un rabais

allant jusqu'à 20 % sur le prix de l'abonnement par rapport à celui proposé par EDF. Un modèle économique pertinent qui s'illustre par de bons résultats commerciaux. Au 30 juin dernier, sa clientèle comptait déjà 51.000 professionnels, contre 17.500 fin décembre 2004, l'objectif étant d'atteindre 100.000 sites clients à la fin de l'exercice.

Pour 2005, l'activité devrait grimper à 172 millions d'euros, et la perte nette se limiter à 3,5 millions. Le premier bénéfice, estimé à 12 millions d'euros, est attendu en 2006, sur la base d'un montant des ventes de 540 millions. Le développement pourrait s'accélérer à partir de juillet 2007, à l'ouverture du marché de l'électricité aux 33 millions d'abonnés particuliers. La valorisation de la société, qui représente à peine 0,6 fois le chiffre d'affaires 2006, paraît encore raisonnable. **Notre premier objectif de cours s'établit à 42 euros.**

Comment fonctionne Alternext ?

Date de création : 17 mai 2005.

Flottant minimal : 2,5 millions d'euros.

Chiffre d'affaires minimal recommandé et maximal : de 8 à 50 millions d'euros.

Historique des comptes : deux années auditées et trois années auditées si l'introduction sur Alternext s'accompagne d'une augmentation de capital.

Information financière : les sociétés cotées doivent diffuser dans un support de leur choix leurs comptes annuels et semestriels. Toute information susceptible d'avoir un impact sur le cours de Bourse doit aussi être signalée.

Cotation : intervention de market makers jusqu'à 16 h 30, puis accumulation des ordres dans un carnet central pendant trente minutes jusqu'au fixing de 17 heures. Fluctuation maximale des cours égale à 20 % par jour.

Protection des minoritaires : tout franchissement des seuils de 50 % et de 95 % doit être publié. En revanche, le lancement d'une offre publique d'achat n'est pas obligatoire en cas de prise de contrôle d'une société (franchissement du seuil de 50 %). A la suite d'une cession d'un bloc de contrôle, une garantie de cours doit être mise en place par l'acquéreur. L'actionnaire qui détiendrait plus de 95 % du capital d'une société a la possibilité de demander la radiation du titre de la cote après avoir lancé une offre publique sur les actions restant dans le public. La procédure de retrait obligatoire n'existe pas.

Fiscalité : réduction d'impôt annuelle égale à 25 % de l'investissement réalisé sur Alternext jusqu'au 31 décembre 2006, limitée à 10.000 euros pour un couple et à 5.000 euros pour un célibataire. Les titres doivent être conservés en portefeuille pendant 5 ans. La réduction d'impôt n'est accordée que pour les introductions ou les augmentations de capital.